



Aperçu statistique
à partir des budgets 2020 et 2021

LES FINANCES DES POUVOIRS LOCAUX DE LA RÉGION BRUXELLOISE



Sommaire

INTRODUCTION – MESSAGES CLÉS	3
Sources statistiques & considérations méthodologiques	6
ENSEMBLE DES POUVOIRS LOCAUX BRUXELLOIS	7
Recettes	7
Dépenses courantes et en capital	8
Épargne brute et besoin de financement	8
Endettement	8
LES COMMUNES BRUXELLOISES	9
Dépenses ordinaires	9
Le financement des pensions du personnel statutaire continue à peser sur les budgets des pouvoirs locaux	10
Recettes ordinaires	13
Soldes	18
Investissements	19
LES CPAS BRUXELLOIS	20
Dépenses d'exploitation	20
Recettes d'exploitation	23
Investissements	25



Introduction – Messages clés

Les pouvoirs locaux en 1^{re} ligne et acteurs incontournables de la relance

La pandémie a mis en évidence le rôle essentiel des autorités locales, en tant que pouvoirs intermédiaires, dans la lutte contre le Covid-19.

La situation d'urgence a souvent conduit nombre d'entre elles à prendre des initiatives qui ne relevaient pas nécessairement de leurs compétences, soit parce que cela leur a été demandé par les autorités supérieures (p. ex. le contrôle des règles du couvre-feu et de quarantaine), soit de leur propre initiative en réponse aux urgences qui se présentaient sur le terrain (p. ex. la distribution de masques au début de la crise et la sensibilisation de la population à la vaccination ces dernières semaines).

Nous sommes désormais à un tournant. Avec la vaccination croissante, également soutenue par les pouvoirs locaux, nous pouvons entrevoir une véritable sortie de la crise sanitaire et aborder les défis d'une relance durable. Dans les mois qui viennent, les pouvoirs locaux continueront à prendre des mesures pour **soutenir le redressement de l'économie locale**. Mais dans une seconde phase, les pouvoirs locaux en tant **qu'investisseurs publics de premier plan** (+/- 35% des investissements publics), seront également des acteurs incontournables pour œuvrer concrètement à la transition environnementale et contribuer à une société plus résiliente.

Les pouvoirs locaux sont-ils financièrement assez solides pour contribuer à la relance?

Après avoir analysé l'impact de la crise sanitaire sur la situation financière des pouvoirs locaux, nous nous sommes penchés, à partir des résultats d'un sondage effectué auprès des gestionnaires communaux, sur les axes d'actions prioritaires dans le cadre des plans de relance de l'économie locale.

Des finances publiques locales moins perturbées que les autres niveaux de pouvoir

Dans quasiment tous les pays de la zone euro et toutes les autres principales économies, la crise du Covid-19 et les mesures y afférentes prises par l'ensemble des pouvoirs publics (dispositifs sanitaires, confinements, dispositions économiques et sociales d'urgence) ont un impact majeur sur les finances publiques. Les déficits des administrations publiques se sont creusés et leurs dettes ont souvent atteint des niveaux inégalés.

Parmi l'ensemble des pouvoirs publics, les finances des pouvoirs locaux ont toutefois été moins directement exposées aux conséquences socio-économiques de la crise sanitaire. Cela tient à la fois à la nature de leurs compétences (peu orientées vers le soutien direct des agents économiques) et à la structure de leurs recettes (impôt foncier, impôt sur le revenu perçu avec décalage) qui présentent une plus grande inertie à l'évolution du contexte socioéconomique.

Si le choc budgétaire a été de moindre ampleur, les pouvoirs locaux ne sont pas sortis indemnes de cette période de crise sanitaire. Nous ne disposons pas encore des comptes 2020 mais nous pouvons déjà mesurer les impacts au travers des modifications budgétaires réalisées en cours d'année 2020 pour s'adapter à ce nouveau contexte ainsi qu'au travers des budgets 2021 qui intègrent les effets prolongés de nombreux impacts.

Impact sur les dépenses ordinaires: des surcoûts mais également des économies forcées

La crise sanitaire a plutôt contribué à freiner la progression des **dépenses de personnel** à la suite d'un recours très partiel au chômage économique (principalement durant la première période de confinement) et à freiner le recrutement de personnel prévu initialement (non-remplacement de départs à la retraite). Cette évolution se confirme dans les statistiques de l'ONSS qui font état d'un léger recul de l'effectif du personnel des administrations communales en équivalents temps plein (ETP). On relèvera que la part du personnel statutaire décroît à nouveau plus rapidement que l'ensemble du personnel et ne représente plus que 35% de l'ensemble des ETP fin 2020 des communes bruxelloises, ce qui n'est évidemment pas favorable au régime de financement des pensions du personnel statutaire.

Par contre, les **dépenses de fonctionnement** ont généralement dû être revues à la hausse notamment pour couvrir des surcoûts directement liés à la crise sanitaire (l'achat de masques et de gel hydroalcoolique pour le personnel communal, les frais d'entretien des locaux, l'achat de matériel permettant un accueil sécurisé de la population... et l'achat de masques distribués à la population). Ces surcoûts ont été partiellement compensés par une réduction de frais de fonctionnement (énergie, eaux, carburant, gestion des déchets...) à la suite de la fermeture de nombreux bâtiments à la population et de la suppression de nombreux événements sur l'espace public.

La crise sanitaire a entraîné une forte progression des **demandeurs d'aide sociale** fragilisés durant les différentes périodes de confinement ainsi que des surcoûts importants pour les maisons de repos. On relèvera que la progression concerne davantage des aides matérielles (couverture de frais d'hébergement, aides alimentaires...) et des aides de trésorerie (médiation de dette, sollicitation d'avances,...) plutôt que les demandes de revenu d'intégration classique (RIS). Les interventions financières des autorités tant régionales que fédérales pour couvrir ces surcoûts ont certainement permis d'amortir l'impact sur l'évolution des dotations communales tant pour les budgets finaux 2020 que dans les budgets 2021.

Au sein des **dépenses de dette**, les charges d'intérêts sont en recul structurel dans le contexte des taux d'intérêt historiquement bas (-25% depuis 2015). Ils ne représentent plus qu'un peu plus de 20% des charges financières totales alors que le remboursement en capital des emprunts absorbe une part croissante.

Des dépenses d'investissement revues à la baisse en 2021

Les dépenses extraordinaires des **communes bruxelloises** s'établissent à près de 640 millions EUR dans les budgets 2021 et affichent une forte régression de près de 20% par rapport à 2020. Ce recul doit être relativisé étant donné que les projets d'investissement prévus en 2020 se situaient au niveau le plus élevé depuis cette dernière décennie.

Il est toutefois vraisemblable que cette progression constatée en 2020 n'a pas pu se concrétiser réellement à la suite de la crise sanitaire. La période de confinement a en effet retardé la mise en œuvre de certains projets d'investissement (arrêt temporaire d'entreprises de construction, retard dans la livraison de matériaux, retard des procédures de marchés publics...).

La crise sanitaire ralentit la progression des recettes fiscales

De **nombreuses taxes** ont été impactées négativement par la crise sanitaire dès 2020 et voient leurs effets se prolonger, voire s'accroître en 2021.

Outre l'impact du confinement sur le rendement de certains **impôts locaux** (taxes sur les spectacles et l'occupation du domaine public), de nombreuses municipalités ont pris des mesures supplémentaires pour soutenir les entreprises locales en supprimant ou en abaissant le taux de certaines taxes et redevances. Quelques exemples: taxes de terrasse, taxes sur le stationnement des véhicules, taxes environnementales, taxes de marché pour les marchands ambulants / forains, taxes sur les sociétés de taxis, taxes sur l'hébergement touristique...

Les communes seront indéniablement confrontées à une diminution des recettes issues des **additionnels à l'IPP** (à la suite du recours au chômage économique durant le confinement dans un premier temps et en raison de pertes d'emplois à la suite des probables restructurations, voire faillites d'entreprises dans un second temps). Compte tenu des délais d'enrôlement, l'impact dans les budgets communaux ne se marquera toutefois qu'à partir des budgets 2021 et se poursuivra au minimum sur les budgets 2022.

La réduction des **recettes de prestation** qui avaient déjà été constatées en 2020 se prolonge dans une moindre mesure en 2021 à la suite de la fermeture de nombreux services communaux durant les diverses périodes de confinement (droits d'entrée aux infrastructures communales, interventions des parents dans les frais de garderie, location de livres dans les bibliothèques, non-perception de produits de location...).

Les communes et les CPAS ont toutefois pu compter sur des **aides régionales** pour limiter les impacts négatifs de la crise sanitaire sur leurs budgets.



En Région bruxelloise, le gouvernement a davantage privilégié les aides en faveur des CPAS pour couvrir les surcoûts en matière d'aide sociale. La Région a également compensé les pertes des recettes des communes associées à la taxe régionale sur les hébergements touristiques (City Tax).

Détérioration des soldes à l'exercice propre et au global et accroissement du nombre de communes en déficit

Alors que les communes bruxelloises présentaient un quasi-équilibre à l'exercice propre dans les budgets initiaux 2020, elles dégagent ensemble des budgets initiaux 2021 un déficit de 30 millions EUR, ce qui correspond à 1,1% de leurs recettes ordinaires. Seulement 8 communes présentent un budget 2021 avec un boni (souvent très réduit).

À l'exercice global (c'est-à-dire en tenant compte également du résultat des exercices antérieurs et des prélèvements), les communes bruxelloises dégagent un excédent de près de 121 millions EUR, ce qui représente 4,5% de leurs recettes ordinaires. Ce boni est toutefois en forte réduction (-40%) par rapport à celui dégagé dans les budgets initiaux 2020. Alors que toutes les communes étaient à l'équilibre à l'exercice global tant en 2019 qu'en 2020, trois communes n'arrivent pas à respecter le prescrit légal d'équilibre.

Importantes craintes pour le futur (2022-2025)

D'avantage que dans la période cruciale de la pandémie, les véritables difficultés financières des pouvoirs locaux vont se faire ressentir à partir de 2022. Selon notre sondage, 97% des gestionnaires communaux répondants estiment que la crise sanitaire aura un impact négatif durable sur les finances communales (dont 41% de manière importante).

Pour les années futures (2022-2025), les effets de la crise pourraient se prolonger essentiellement par un affaiblissement des bases imposables (taxes additionnelles et locales) et l'accroissement des charges d'aide sociale.

Si les effets de la crise sanitaire figurent logiquement au premier plan de l'actualité, il convient de ne pas oublier que les pouvoirs locaux restent confrontés à des problèmes structurels tels que le **financement des charges de pensions du personnel statutaire** qui continue à peser lourdement sur leurs budgets. C'est ainsi qu'une intervention dans les charges de pensions (au niveau de la cotisation de responsabilisation en particulier) est considérée comme la mesure de soutien la plus utile pour renforcer leur capacité budgétaire future.

Les pouvoirs locaux au cœur de la politique de relance: «Répondre localement à des enjeux globaux»

Sous l'impulsion de l'Union européenne, la Belgique a défini au cours de ces derniers mois son «plan national de reprise et de résilience» qui doit mettre notre pays sur la voie de la transition vers une société bas carbone, résiliente et inclusive à long terme, accompagnée d'une transition numérique. Ce volet «européen» est complété par divers plans de relance régionaux (Vlaamse veerkracht, Get up Wallonia et le plan de relance et de redéploiement pour la Région de Bruxelles-Capitale). Ces différents plans s'ajoutent eux-mêmes à d'autres plans d'intention à long terme portant notamment sur le climat, la mobilité, le logement...

Il s'agit maintenant de passer à l'action et de construire leur opérationnalisation notamment au travers d'actions concrètes au niveau local.

Au vu du rôle des pouvoirs locaux dans les investissements publics de notre pays (+/-35%) et leurs capacités de mobilisation, le levier local aura un rôle primordial à jouer dans la politique de relance.

Dans une analyse récente consacrée à l'impact territorial du Covid-19⁽¹⁾, l'OCDE plaide pour un *recours à l'investissement public à tous les niveaux de l'administration pour soutenir durablement la relance post-Covid-19 et éviter de l'utiliser comme une variable d'ajustement.*

Selon notre sondage, les gestionnaires communaux (Wallonie-Bruxelles) sont très impliqués dans la contribution de leur institution à la relance. Dans une première phase, les axes d'action prioritaire concernent davantage la reprise de l'économie locale (soutien des commerces, de l'Horeca, des activités culturelles et sportives, le renforcement de l'aide sociale...). À moyen terme, les gestionnaires communaux envisagent des investissements favorisant la transition environnementale et numérique (tels que la rénovation énergétique des bâtiments publics, le renforcement de la mobilité douce, la digitalisation des services communaux...).

Par conséquent, aujourd'hui encore plus qu'hier, il est nécessaire de prévoir une coordination efficace et d'avoir une vision à long terme des divers programmes d'investissement parmi les différents niveaux de pouvoirs publics pour permettre leur diffusion à l'ensemble des communes du pays.

(1) L'impact territorial du COVID-19: gérer la crise aux différents niveaux de gouvernement - OCDE - novembre 2020.



Sources statistiques & considérations méthodologiques

À partir des **budgets initiaux 2021**, le présent document fournit un aperçu statistique des principales catégories de recettes et de dépenses des pouvoirs locaux bruxellois, à savoir les communes et leur CPAS.

Le taux de représentativité (en termes de population) s'élève à 100% tant pour les communes que pour les CPAS.

Concernant les communes, nous avons déduit (en recettes et en dépenses) les traitements du personnel enseignant subsidié par les Communautés.

Les statistiques relatives au nombre de travailleurs dans les administrations locales proviennent de l'Office national de sécurité sociale (ONSS) et celles relatives aux bénéficiaires du revenu d'intégration proviennent du «Baromètre de l'intégration sociale» du SPP Intégration Sociale.

L'analyse des statistiques budgétaires est également opérée à partir de la «typologie socioéconomique»⁽¹⁾ des communes bruxelloises qui compte les catégories (clusters) ci-dessous.

Une annexe statistique plus détaillée est également disponible à partir de notre site: <https://research.belfius.be/fr/>.

Clusters	Communes
B1 Communes résidentielles du Sud-Est	Woluwe-Saint-Lambert, Auderghem, Woluwe-Saint-Pierre, Uccle, Watermael-Boitsfort
B2 Communes résidentielles du Nord-Ouest	Ganshoren, Evere, Koekelberg, Jette, Berchem-Sainte-Agathe
B3 Communes «première couronne»	Etterbeek, Ixelles, Saint-Gilles, Saint-Josse-ten-Noode
B4 Communes anciennement à vocation industrielle du «canal»	Anderlecht, Molenbeek-Saint-Jean, Forest, Schaerbeek
B5 Bruxelles-Ville	Bruxelles-Ville

(1) <https://research.belfius.be/fr/typologie-des-communes/>



Ensemble des pouvoirs locaux bruxellois

(à partir des chiffres de la comptabilité nationale 2016-2019)

Les statistiques de la comptabilité nationale établies par l'ICN⁽¹⁾ nous permettent d'avoir une vision chiffrée complète du secteur local bruxellois conformément à la méthodologie SEC 2010⁽²⁾. En effet, le périmètre du secteur local (S1313) intègre les communes et les CPAS mais également les zones de police, de nombreuses régies et ASBL communales ainsi qu'un certain nombre d'intercommunales (œuvrant principalement dans les secteurs de l'environnement et de la formation)⁽³⁾.

Recettes

En 2019, les recettes des administrations locales bruxelloises s'établissaient à 3.685 millions EUR, en progression de 4,9% par rapport à l'exercice précédent. Les recettes des pouvoirs locaux bruxellois proviennent principalement de subsides de fonctionnement et en capital (48,5%), de la fiscalité locale (36,2%) et de recettes propres telles que les revenus de la propriété ou la vente de produits et de services (15,2%). C'est cette dernière catégorie qui a connu la progression la plus dynamique au cours de ces quatre dernières années (+6,8% par an contre +2,9% par an pour l'ensemble des recettes). Il s'agit ici d'une structure de financement moyenne des pouvoirs locaux qui diffère sensiblement selon les communes, les CPAS ou les zones de police.

(1) Institut des Comptes nationaux (ICN) - chiffres disponibles sur le site de la BNB.

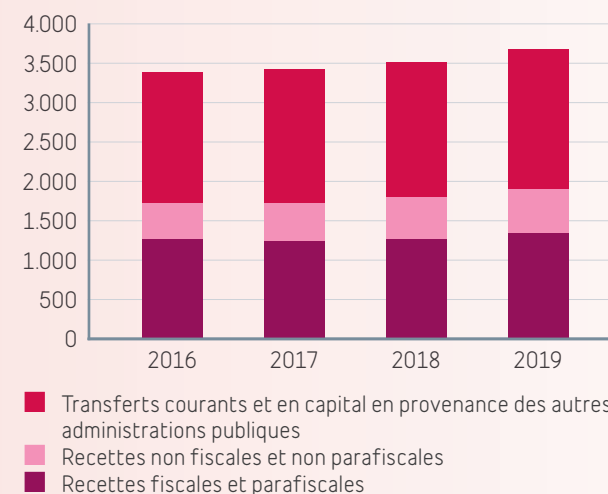
(2) Système européen des comptes nationaux, servant de cadre de référence pour les statistiques du pacte de stabilité budgétaire européen.

(3) La liste des unités publiques concernées est publiée sur le site internet de l'ICN.

Recettes et dépenses des administrations locales - 2019

	2019	Taux de croissance (p./r. à 2018)
Recettes fiscales et parafiscales	1.334,5	5,4%
Recettes non fiscales et non parafiscales	561,8	6,0%
Transferts courants et en capital en provenance des autres administrations publiques	1.788,9	4,2%
RECETTES	3.685,2	4,9%
Rémunérations des salariés	1.363,9	4,8%
Consommation intermédiaire	252,8	4,5%
Prestations sociales	561,2	4,4%
Subventions & transferts courants	1.038,2	-1,5%
Charges d'intérêts	46	-8,4%
Dépenses en capital	347,2	-1,1%
DÉPENSES	3.609,4	2,1%
Épargne brute	305,1	23,6%
CAPACITÉ (+) OU BESOIN (-) DE FINANCEMENT	75,8	-

Évolution des recettes des administrations locales bruxelloises - 2016-2019





Dépenses courantes et en capital

En 2019, les dépenses des administrations locales bruxelloises s'établissaient à 3.609 millions EUR, en progression de 2,1% par rapport à l'exercice précédent. Les rémunérations du personnel absorbent 37,8% des dépenses totales. Les subventions courantes et les prestations sociales (principalement via les CPAS) représentent respectivement 28,8% et 15,5% des dépenses totales. Les charges d'intérêts en recul de 7,5% par an au cours de ces 4 dernières années ne représentent que 1,3% des dépenses totales.

Les dépenses d'investissement oscillent entre 275 et 350 millions EUR selon les années, ce qui représente entre 8% et 10% des dépenses totales.

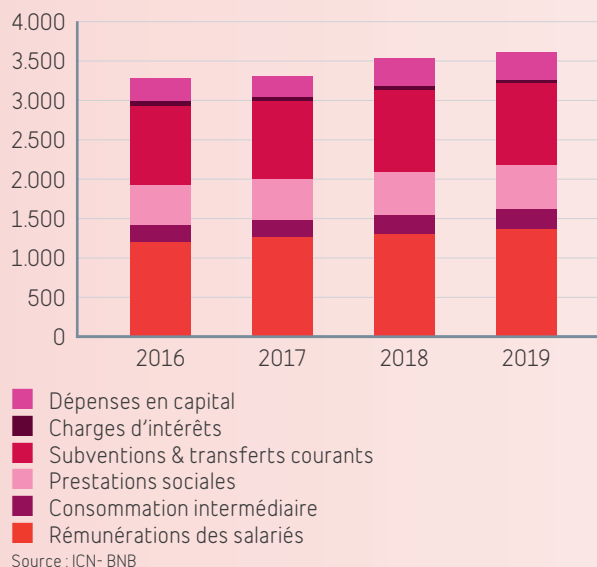
Épargne brute et besoin de financement

À l'exception de 2018, les pouvoirs locaux bruxellois dégagent un solde SEC positif, à savoir une capacité de financement de près de 100 millions par an. L'épargne brute, c'est-à-dire le solde obtenu hors opérations en capital varie entre 250 et 300 millions EUR selon les années.

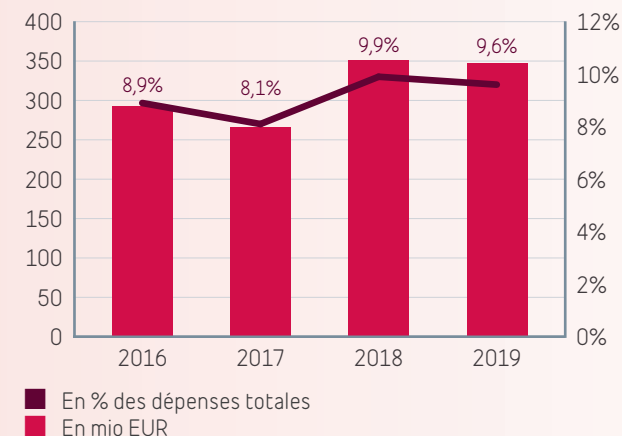
Endettement

L'encours de la dette des pouvoirs locaux bruxellois s'élève en 2019 à 2.389 millions EUR. En termes relatifs, cet endettement représente 64,8% des recettes totales en 2019, contre 72,8% en 2016.

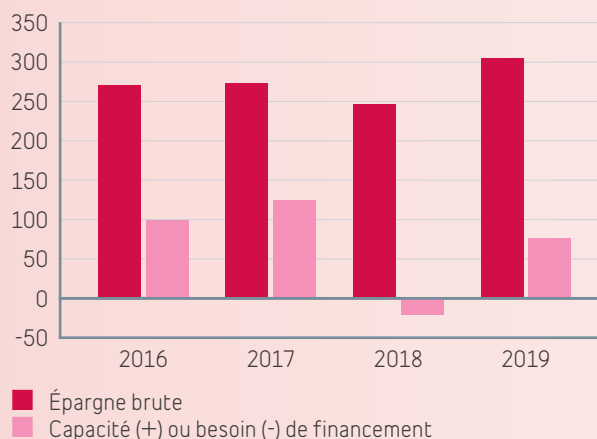
Évolution des dépenses des administrations locales bruxelloises - 2016-2019



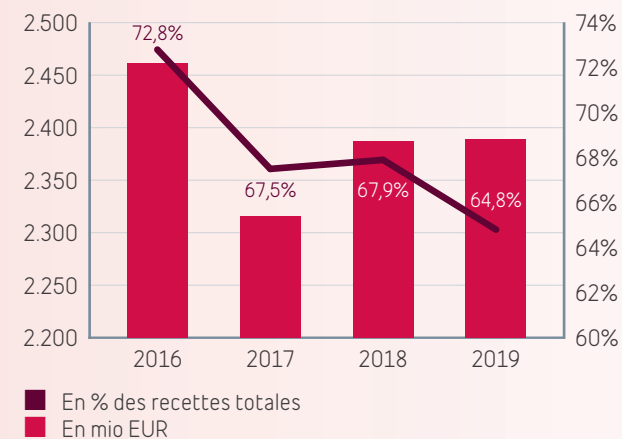
Évolution des dépenses en capital des administrations locales bruxelloises - 2016-2019



Évolution de l'épargne brute et du besoin de financement des administrations locales bruxelloises 2016-2019



Évolution de l'endettement brut consolidé des administrations locales bruxelloises 2016-2019





Les communes bruxelloises

Dépenses ordinaires

Selon les budgets initiaux 2021, les dépenses ordinaires des communes bruxelloises s'établissent à 2,6 milliards EUR, soit 2.100 EUR par habitant, et enregistrent une progression de 3,0% par rapport à 2020.

Les dépenses de personnel (hors personnel enseignant subsidié) absorbent en moyenne 43% des dépenses totales contre 36% pour les transferts (CPAS, zone de police...).

Dépenses de personnel

Les dépenses de personnel des communes bruxelloises sont en progression de 3,0% en 2021, principalement sous l'effet de la forte croissance des traitements du personnel contractuels (+8,5%).

Selon les statistiques de l'ONSS, l'effectif du personnel des administrations communales bruxelloises (y compris les régies) s'élève fin 2020 à 17485 équivalents temps plein (ETP), en croissance de 2,7% par rapport à l'année précédente. La part du personnel statutaire est en léger recul (-0,7%) et ne représente plus que 35,7% de l'ensemble de l'effectif du personnel communal. A contrario, le personnel contractuel progresse de 542 ETP, soit +6,1% en 2020.

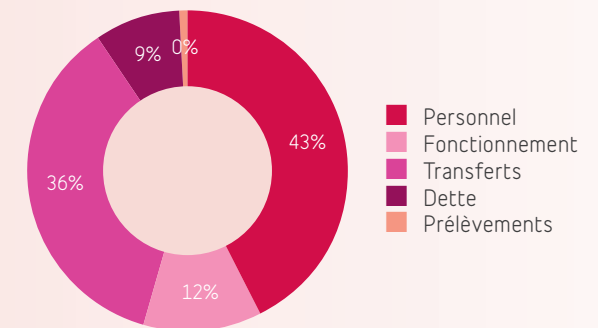
La crise sanitaire a relativement peu impacté les dépenses de personnel. Selon l'analyse de BPL⁽¹⁾, les communes ont procédé en 2020 à un léger ajustement budgétaire à la baisse de -0,15% par rapport aux budgets initiaux 2020. Ce léger recul résulte d'un recours très partiel au chômage économique et de freins au recrutement de personnel prévu initialement.

(1) Bruxelles Pouvoirs locaux - Focus N° 8 - Impact Covid-19 sur les finances communales - mai 2021.

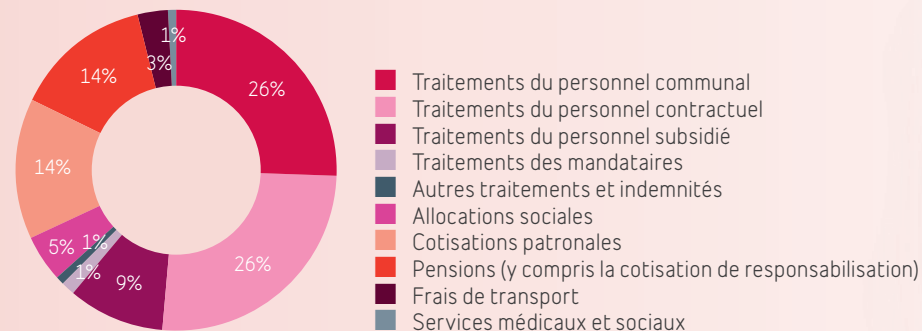
Ventilation des dépenses ordinaires par groupe économique - Budgets 2021 (en mio EUR et en EUR/hab.)

	En mio EUR	En EUR/hab.	Taux de croissance (p./r. à 2020)
Personnel	1.092	896,7	3,9%
Fonctionnement	303	248,8	1,4%
Transferts	923	757,8	2,9%
Dette	224	184,1	2,3%
Prélèvements	16	13,0	-0,1%
TOTAL DÉPENSES ORDINAIRES	2.559	2.100,4	3,0%

Ventilation des dépenses ordinaires par groupe économique - Budgets 2021



Répartition des dépenses de personnel par catégorie de charges - Budgets 2021



Le financement des pensions du personnel statutaire continue à peser sur les budgets des pouvoirs locaux

Au-delà des effets de la crise sanitaire, le financement des charges de pensions constituera assurément la problématique financière centrale pour les gestionnaires communaux au cours de ces prochaines années.

Rappelons que contrairement aux employeurs du secteur privé ou des autres niveaux des pouvoirs publics, les administrations provinciales et locales supportent intégralement la charge des pensions de leurs agents nommés et de leurs ayants droit sans intervention de l'État fédéral. Le mode de financement du régime des pensions des pouvoirs locaux est un **système basé sur la répartition** mais qui est circonscrit au personnel statutaire des administrations locales, c'est-à-dire une base de cotisants relativement limitée et qui s'est réduite structurellement ces dernières années.

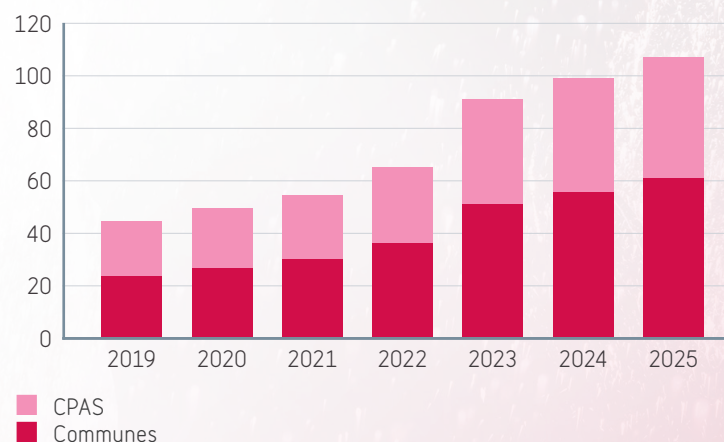
Afin de faire face au déséquilibre structurel et croissant entre les charges de pensions et les cotisations, le gouvernement a adopté la loi du 24 octobre 2011 instaurant un nouveau modèle de pension pour les administrations locales et prenant effet le 1^{er} janvier 2012.

La réforme repose sur la création d'un seul «Fonds de Pension Solidarisé» et sur un **mécanisme de doubles cotisations (base et responsabilisation)** qui doit permettre de couvrir chaque année intégralement les dépenses de pensions sans avoir de déficit annuel. Si le mécanisme imaginé présente l'avantage de préserver l'équilibre financier du Fonds de Pension Solidarisé, il implique toutefois une évolution presque exponentielle des cotisations à charge des pouvoirs locaux.

Selon les projections de l'Office des Pensions réalisées en 2020, la cotisation de responsabilisation (qui s'ajoute aux cotisations de base, elles-mêmes déjà majorées) à charge de l'ensemble des communes et CPAS bruxellois devrait passer à 44,6 millions EUR en 2019 à près de 107,2 millions EUR en 2025.

Cette problématique des charges de pensions est en cours d'analyse par le Gouvernement bruxellois qui s'est engagé à plaider auprès de l'État fédéral pour une augmentation du refinancement du Fonds solidarisé. À noter que la Région flamande s'est déjà prononcée en prenant à sa charge 50% de la facture de responsabilisation des administrations locales de leur ressort entre 2020 et 2025.

Projection de la cotisation de responsabilisation des communes et CPAS bruxellois – 2019-2025 (en mio EUR)





Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement représentent en moyenne 12% des dépenses ordinaires et enregistrent une nouvelle évolution très modérée en 2020 (+1,4% contre +7,3% en 2020 et +4,4% en 2019). Dans le prolongement des périodes de confinement subies en 2020, les communes ont tablé en 2021 sur une poursuite de la réduction des charges de fonctionnement pour les bâtiments (-3,1%) ainsi que des véhicules (-9,2%). Par contre, les communes ont inscrit 12,3 millions EUR de nouvelles dépenses à la fonction 140 (Calamités) pour faire face à des dépenses directement liées à la crise sanitaire.

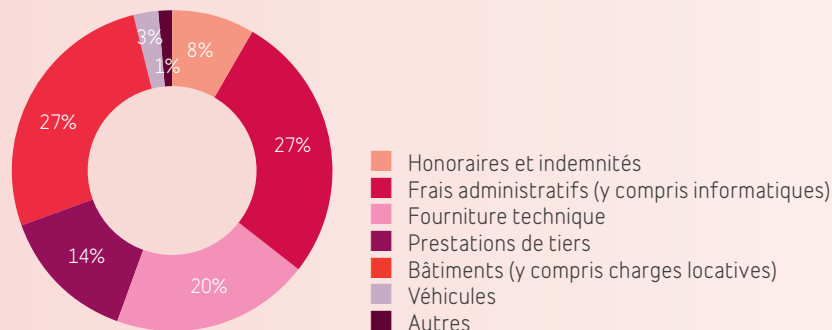
Dépenses de transfert

Les dépenses de transfert absorbent 36% des dépenses ordinaires des communes bruxelloises, soit une proportion supérieure à celle observée dans les autres Régions (+/- un tiers). 90% de ces dépenses de transfert sont destinées à d'autres pouvoirs publics locaux notamment dans le cadre de l'obligation imposée aux communes de couvrir leur déficit (CPAS, zones de police, hôpitaux, fabriques d'Église...).

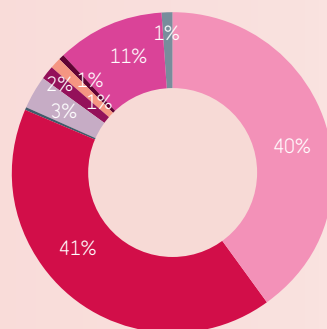
La crise sanitaire a entraîné une forte progression des demandeurs d'aide sociale fragilisés durant les différentes périodes de confinement (pour plus de détails, voir le chapitre consacré aux CPAS) ainsi que des surcoûts importants pour les maisons de repos. Les interventions financières des autorités tant régionales que fédérales pour couvrir ces surcoûts expliquent sans doute la progression relativement modérée des dotations communales dans les budgets 2021.

Les interventions en faveur du CPAS et de la zone de police représentent à elles seules respectivement 40% et 41% des dépenses de transfert, soit environ 15% chacune de l'ensemble des dépenses ordinaires des communes.

Répartition des dépenses de fonctionnement par type de frais – Budgets 2021



Répartition des dépenses de transfert par type de bénéficiaires – Budgets 2021



- Dotation au CPAS
- Dotation à la zone de police
- Fabriques d'Église
- Autres pouvoirs publics
- Hôpitaux et établissements de soins
- Entreprises
- Ménages
- Associations locales
- Autres dépenses de transfert

Principales composantes des dépenses de transfert – Budgets 2021 (en mio EUR et en EUR/hab.)

	En mio EUR	En EUR/hab.	Taux de croissance (p./r. à 2020)
CPAS	373	306	3,5%
Zone de police	382	313	2,5%
Autres dotations	169	139	4,7%
DÉPENSES DE TRANSFERT	923	758	2,9%



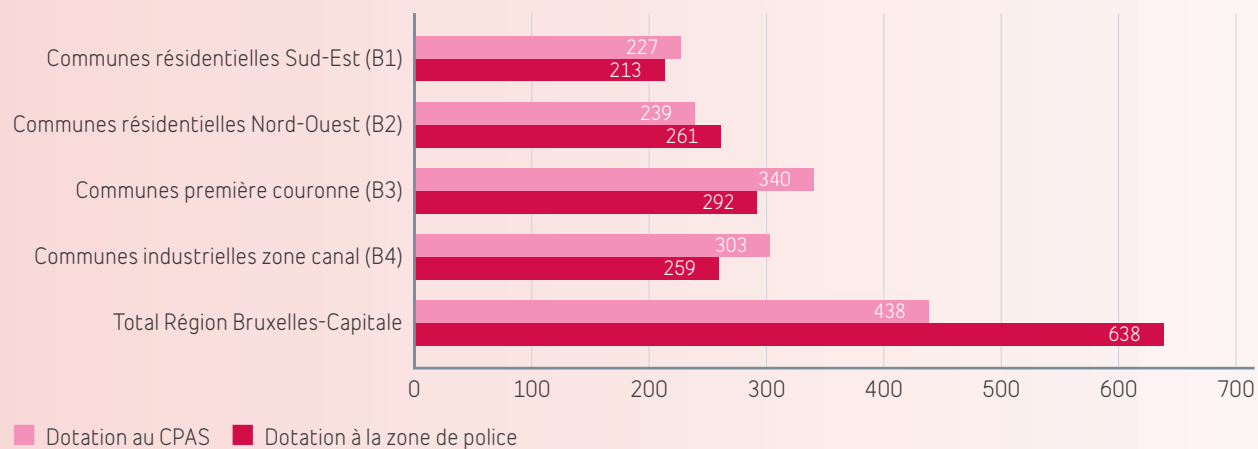
Les dotations communales au CPAS et à la zone de police sont proportionnellement plus élevées (en EUR/hab.) dans les communes du centre de l'agglomération (1^{re} couronne et canal et surtout à Bruxelles-Ville) que dans les communes de type plus résidentielles (2^e couronne).

Dépenses de dette (charges financières)

Les charges financières récurrentes associées aux emprunts (amortissements et charges d'intérêts) contractés pour le financement des investissements constituent les principaux composants des dépenses de dette. Ces dernières s'établissent selon les budgets 2021 à 219 millions EUR, soit 9% des dépenses ordinaires.

Dans le contexte de taux d'intérêt historiquement bas, les charges d'intérêts voient leur importance relative décroître de manière continue alors que les remboursements de capital représentent une part toujours plus prépondérante des dépenses de dette (81% en 2021 contre 70% seulement en 2012).

Dotations communales au CPAS et à la zone de police selon les catégories de communes (en EUR/hab.)



Principales composantes des dépenses de dette – Budgets 2021 (en millions EUR et en EUR/hab.)

	En mio EUR	En EUR/hab.	Taux de croissance (p./r. à 2020)
Charges financières des emprunts (intérêts)	40,1	32,9	-0,7%
Remboursement des emprunts (capital)	177,9	146,0	2,6%
Autres charges financières	1,3	1,1	-21,3%
DÉPENSES DE DETTE	219,3	180,0	1,7%



Recettes ordinaires

Selon les budgets initiaux 2021 des communes bruxelloises, les recettes ordinaires s'établissent à 2,5 milliards EUR, en progression de 1,9% par rapport à 2020.

Les recettes ordinaires se répartissent en trois grandes catégories: les **recettes fiscales** (c'est-à-dire les contributions des ménages et des entreprises), les **fonds et les subsides** reçus (c'est-à-dire les moyens financiers provenant des autorités publiques) et enfin, les **recettes propres** (c'est-à-dire les revenus générés par l'activité ou le patrimoine immobilier et financier des pouvoirs locaux).

La fiscalité procure plus de la moitié des recettes ordinaires tandis que le Fonds des communes un peu plus d'un cinquième.

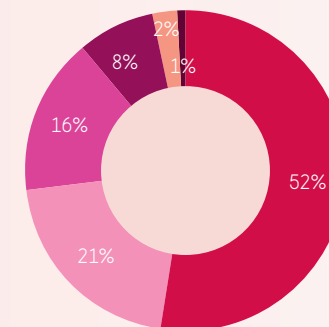
La structure de financement varie sensiblement selon les catégories socioéconomiques des communes⁽¹⁾. Si la fiscalité constitue toujours la source de financement prédominante, sa proportion dans les recettes totales varie entre 45% pour les communes du canal et 65% pour les communes résidentielles du Sud-Est (où l'on rencontre les niveaux de revenus - et donc les bases imposables - les plus élevés). Inversement, vu le rôle de péréquation financière dévolu au Fonds des communes, la part du Fonds des communes parmi l'ensemble des recettes s'établit à 26% pour les communes du canal contre 8% seulement pour les communes résidentielles du Sud-Est.

(1) Cf. typologie socioéconomique des communes.

Ventilation des recettes ordinaires par groupe économique - Budgets 2021 (en mio EUR et en EUR/hab.)

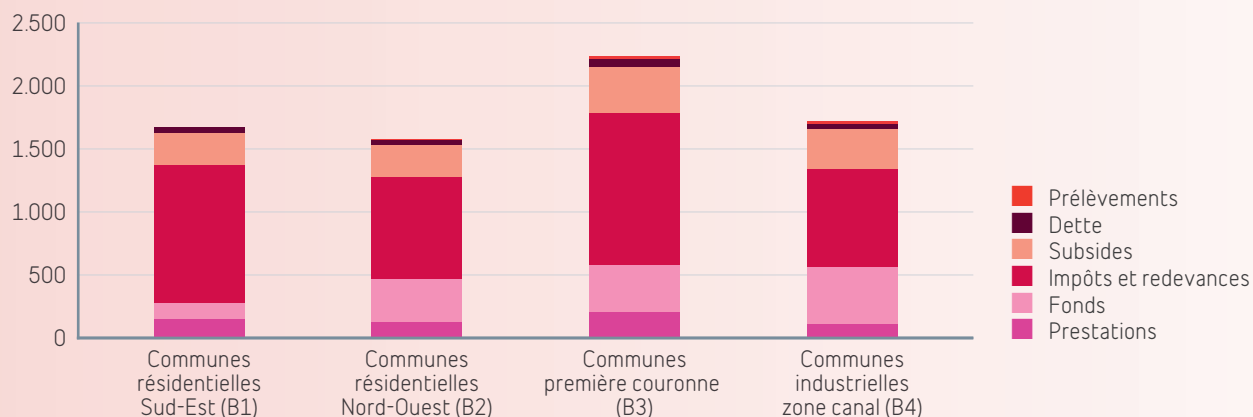
	En mio EUR	En EUR/hab.	Taux de croissance (p./r. à 2020)
Fiscalité	1.328	1.090,3	1,2%
Fonds	526	431,9	1,5%
Subsides	397	325,5	7,6%
Prestations	199	163,6	-2,9%
Produits financiers	64	52,6	0,3%
Prélèvements	15	12,0	23,1%
TOTAL RECETTES ORDINAIRES	2.529	2.075,9	1,9%

Ventilation des recettes ordinaires par groupe économique - Budgets 2021



- Fiscalité
- Fonds
- Subsides
- Prestations
- Produits financiers
- Prélèvements

Structure de financement selon les catégories socioéconomiques des communes - Budgets 2021 (en EUR/hab.)





Recettes fiscales

Les recettes fiscales des communes bruxelloises s'établissent à 1.328 millions EUR, soit 1.090 EUR par habitant.

La majorité des recettes fiscales (79%) proviennent de taxes additionnelles à d'autres impôts (précompte immobilier, impôt des personnes physiques, taxe de circulation et, plus récemment, la taxe sur les hébergements touristiques dénommée «City Tax»). Les taxes spécifiquement locales, indépendantes des impôts prélevés par d'autres niveaux de pouvoir et dont la commune se charge elle-même du recouvrement, représentent 18% du produit de la fiscalité.

Cette structure des recettes fiscales varie toutefois considérablement selon les catégories socioéconomiques des communes (clusters).

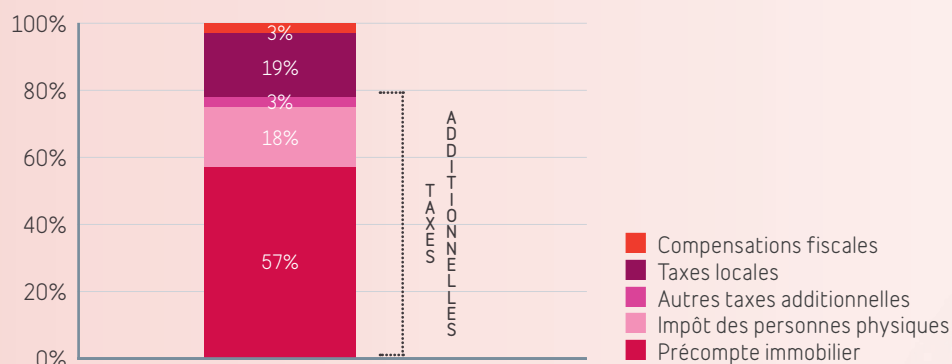
Selon les budgets 2021, les recettes fiscales ne progressent que de 1,2% par rapport aux budgets initiaux 2020. À noter que, selon l'étude de BPL déjà citée, les communes bruxelloises semblent avoir très peu intégré de baisse de recettes fiscales dans leurs modifications budgétaires en 2020. Or, on pouvait légitimement supposer que la crise sanitaire aurait un impact négatif sur la perception de certaines taxes (taxes sur les spectacles et entreprises, taxes et redevances sur l'occupation du domaine public, taxes et redevances communales, amendes...). En Région bruxelloise, il convient également de tenir compte du moratoire relatif à City Tax (taxes sur les hébergements touristiques) en 2020 ainsi que pour le premier semestre 2021.

Dans les budgets 2021, on constate toutefois un léger recul du produit de la majorité des taxes communales, à l'exception de celui lié à la taxe additionnelle au précompte immobilier (+2,8%).

Principales catégories de recettes fiscales – Budgets 2021

	En mio EUR	En EUR/hab.	Taux de croissance (p./r. à 2020)
Taxes additionnelles au précompte immobilier	763,1	626	2,8%
Taxes additionnelles à l'impôt des personnes physiques	236,4	194	-1,6%
Autres taxes additionnelles	36,7	30	-2,7%
Taxes locales	253,9	208	-0,3%
Compensations fiscales	38,2	31	2,3%
TOTAL RECETTES FISCALES	1.328,3	1.090	1,2%

Structure des recettes fiscales – Budgets 2021





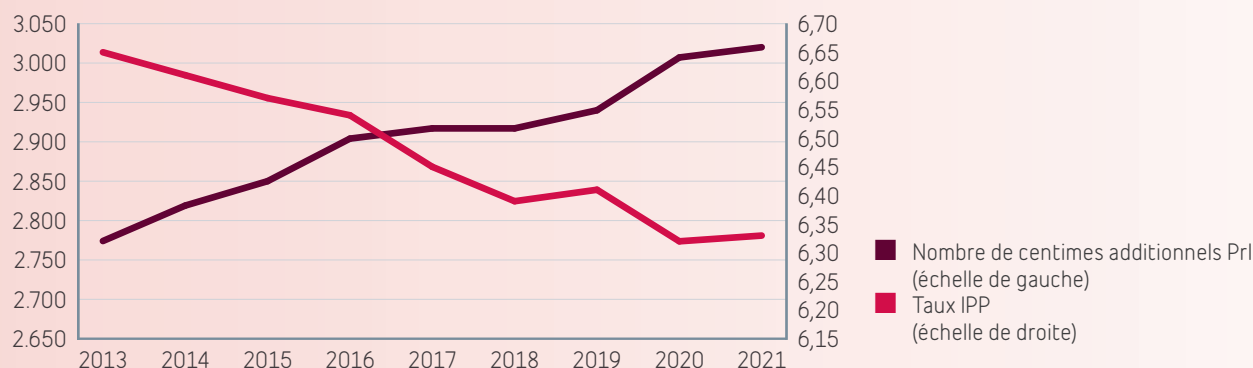
Évolution des taux d'imposition

Parmi les taxes additionnelles, on observe depuis plusieurs années une diminution du taux moyen des additionnels à l'impôt des personnes physiques (de 6,65% en 2013 à 6,33% en 2021) compensée par une augmentation du taux moyen des additionnels au précompte immobilier (de 2.774 centimes en 2013 à 3.020 centimes en 2021). Cette évolution s'est toutefois stabilisée en 2021. Une seule commune bruxelloise a augmenté son nombre de centimes additionnels au précompte immobilier. Concernant le taux IPP, la baisse décidée par une commune a été pratiquement compensée par la hausse d'une autre commune.

Taxes locales

Contrairement aux autres communes du pays, où près de la moitié du produit des taxes spécifiquement locales provient de la taxe sur les déchets (prestations d'hygiène publique), la principale contribution des communes bruxelloises provient des taxes sur le patrimoine (58% des taxes locales) telles que la taxe sur les surfaces de bureau ou sur les antennes extérieures. Selon les budgets 2021, les taxes spécifiquement communales enregistrent un léger recul de 0,3% par rapport aux budgets initiaux de 2020. Les reculs sont plus prononcés pour les taxes sur les entreprises (-5,9%) pour lesquelles de nombreuses municipalités ont prolongé les mesures d'allègement adoptées en 2020 et bien entendu la taxe sur les spectacles (-24,8%) directement impactée par les mesures de confinement.

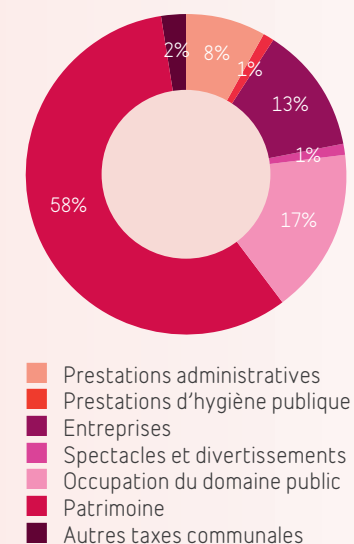
Évolution du taux communal de la taxe additionnelle à l'IPP et du nombre de centimes additionnels communaux à la taxe au précompte immobilier – Moyenne régionale (2013-2021)



Répartition des taxes locales par catégorie – Budgets 2021

	En mio EUR	En EUR/hab.	Taux de croissance (p./r. à 2020)
Prestations administratives	19,1	15,7	-7,5%
Prestations d'hygiène publique	3,0	2,5	4,8%
Entreprises	29,9	24,5	-5,9%
Spectacles et divertissements	2,2	1,8	-24,8%
Occupation du domaine public	45,8	37,6	-0,1%
Patrimoine	135,3	111,1	1,6%
Autres taxes communales	18,6	15,3	5,9%
TOTAL TAXES LOCALES	253,9	208,4	-0,3%

Répartition des taxes locales par catégorie – Budgets 2021





Recettes de Fonds et subsides

Les recettes communales provenant des **dotations et des subsides**, c'est-à-dire de transferts financiers émanant d'autres niveaux de pouvoir (principalement les Régions) s'élèvent à 923 millions EUR et représentent 37% du total des recettes ordinaires au budget 2021.

Vu le rôle de péréquation financière dévolu au Fonds des communes, la dotation du Fonds des communes s'élève en moyenne à 450 EUR par habitant pour les communes du canal contre 122 EUR par habitant seulement pour les communes résidentielles du Sud-Est.

Outre les dotations régionales du Fonds des communes, les communes bruxelloises (et Bruxelles-Ville en particulier) perçoivent des dotations fédérales (prévues par la loi spéciale de financement). Au total, le financement général non affecté représente près de 60% des recettes communales provenant des autorités publiques.

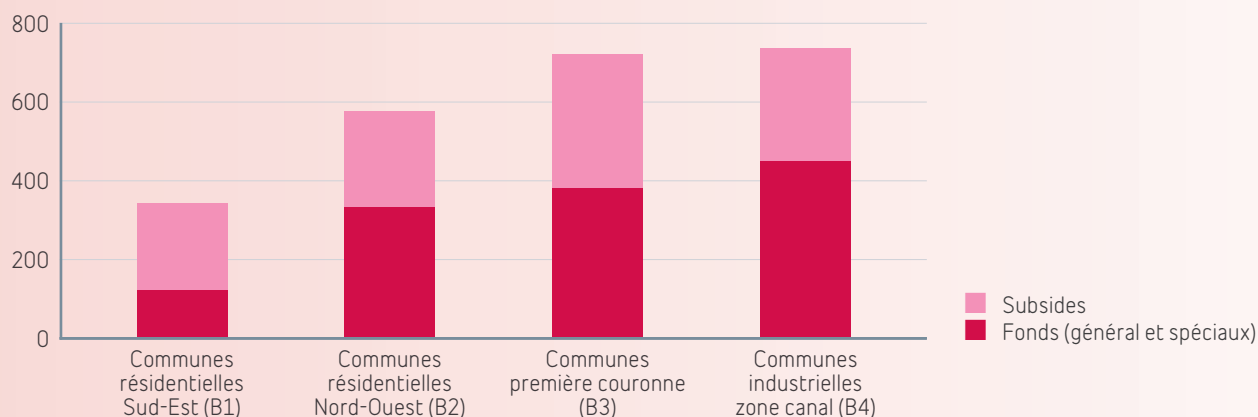
Au stade actuel⁽¹⁾, le Gouvernement bruxellois qui estime avoir déjà consenti un effort financier important dans le cadre de la réforme du Fonds des communes, n'a pas prévu de budget complémentaire en faveur des communes pour compenser les effets de la crise sanitaire (couverture des surcoûts ou compensations des pertes fiscales).

(1) Cette analyse a été clôturée en date du 10 juin 2021.

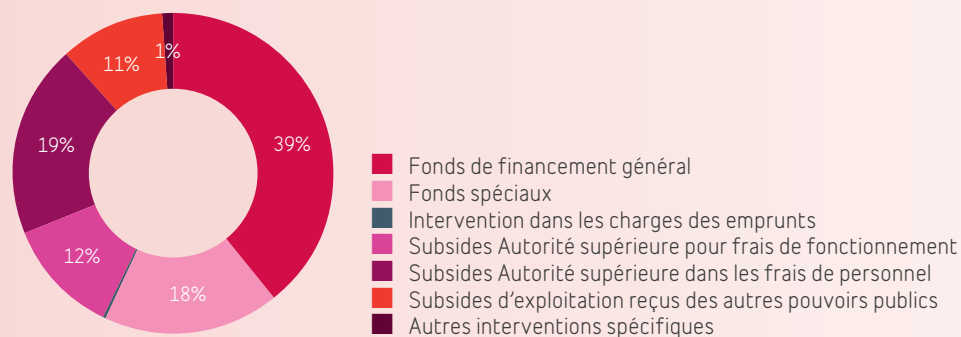
Recettes de Fonds et subsides – Budgets 2021 (en mio EUR et en EUR/hab.)

	En mio EUR	En EUR/hab.	Taux de croissance (p./r. à 2020)
Fonds (général et spéciaux)	526	431,9	1,5%
Subsides	397	325,5	7,6%
TOTAL	923	757,4	4,0%

Importance relative des dotations du Fonds des communes et des subsides selon les catégories socioéconomiques des communes – Budgets 2021 (en EUR/hab.)



Détail de la composition des recettes provenant de Fonds et de subsides – Budgets 2021





Recettes propres

Les **recettes propres** générées par l'activité des administrations communales (prestations) ou issues du patrimoine communal (loyers, produits financiers) s'établissent à 263 millions EUR, soit 216 EUR par habitant, et représentent 11% des recettes ordinaires totales.

Au sein de ces recettes propres, les recettes de prestations sont nettement prépondérantes (75%) et s'établissent à 199 millions EUR selon les budgets 2021, soit 164 EUR par habitant. Au sein des communes bruxelloises, les deux principales recettes de prestations proviennent des produits des prestations effectuées et du produit des locations immobilières.

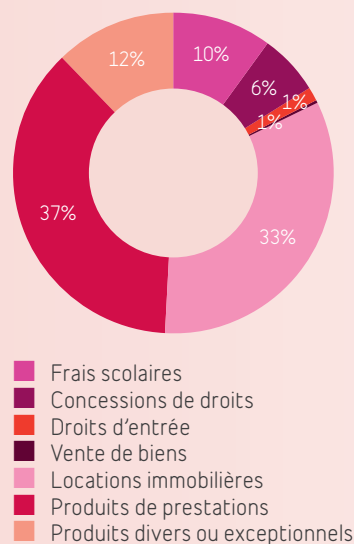
À l'occasion des modifications budgétaires 2020⁽¹⁾, les communes bruxelloises ont procédé à une révision à la baisse de leurs recettes de prestations à concurrence de 17,6 millions EUR, soit -8,6%. Celles-ci font suite aux nombreux services communaux fermés durant les périodes de confinement (droits d'entrée aux infrastructures communales, interventions des parents dans les frais de garderie, location de livres dans les bibliothèques...). Par ailleurs, de nombreuses communes ont enregistré des pertes de revenus locatifs. Dans leurs budgets 2021, les communes bruxelloises tablent sur un recul de près de 3% de leurs recettes de prestations par rapport aux budgets initiaux 2020.

Les **produits financiers** (intérêts, dividendes) représentent 64 millions EUR, soit 2,5% des recettes ordinaires des communes bruxelloises. Plus de 95% de ces produits financiers émanent des dividendes des intercommunales (du secteur de l'énergie principalement).

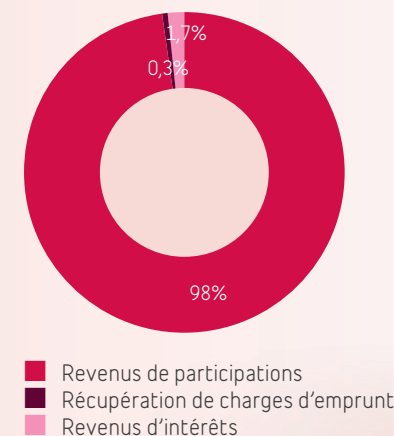
Composantes des recettes propres – Budgets 2021

	En mio EUR	En EUR/hab.	Taux de croissance (p./r. à 2020)
Prestations	199	163,6	-2,9%
Produits financiers	64	52,6	0,3%
RECETTES PROPRES	263	216,2	-2,2%

Détail de la composition des recettes de prestations – Budgets 2021



Détail de la composition des produits financiers – Budgets 2021



(1) BPL, Focus N° 8, op. cit.



Soldes

Alors que les communes bruxelloises présentaient un quasi-équilibre à l'exercice propre dans les budgets initiaux 2020, elles dégagent ensemble des budgets initiaux 2021 un déficit de 30 millions EUR, ce qui correspond à 1,1% de leurs recettes ordinaires. Seulement 8 communes présentent un budget 2021 avec un boni (souvent très réduit).

À l'exercice global (c'est-à-dire en tenant compte également du résultat des exercices antérieurs et des prélèvements), les communes bruxelloises dégagent un excédent de près de 121 millions EUR, ce qui représente 4,5% de leurs recettes ordinaires. Ce boni est toutefois en forte réduction (-40%) par rapport à celui dégagé dans les budgets initiaux 2020.

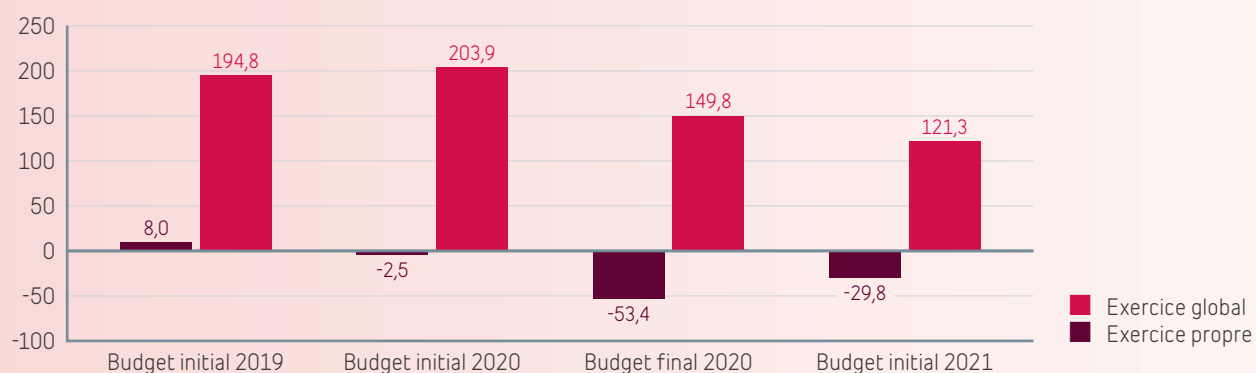
Alors que toutes les communes étaient à l'équilibre à l'exercice global tant en 2019 qu'en 2020, trois communes n'arrivent pas à respecter le prescrit légal d'équilibre.

La détérioration observée dans les budgets 2021 avait déjà été actée par les modifications budgétaires intervenues en 2020 et intégrant les différents impacts de la crise sanitaire (cf. étude BPL – op. cit.).

Composantes du solde ordinaire des communes bruxelloises – Budgets 2021

	En mio EUR	En EUR/hab.	En % recettes ordinaires
EXERCICE PROPRE	-30	-24,5	-1,1%
Exercices antérieurs	159	130,2	5,9%
Prélèvements	-7	-6,1	-0,3%
EXERCICE GLOBAL	121	99,6	4,5%

Évolution des soldes (exercice propre et global) (en mio EUR)





Investissements

Les dépenses extraordinaires des communes bruxelloises s'établissent à près de 640 millions EUR dans les budgets 2021 et affichent une forte régression de près de 20% par rapport à 2020. Ce recul doit être relativisé étant donné que les projets d'investissement prévus en 2020 se situaient au niveau le plus élevé depuis cette dernière décennie.

Les dépenses d'investissement stricto sensu représentent 95% des dépenses extraordinaires totales.

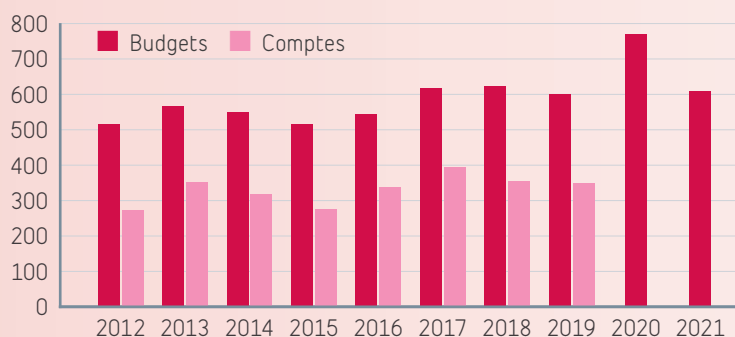
Les principaux domaines d'investissement des communes bruxelloises sont l'administration générale (bâtiments administratifs), les aménagements urbains, les infrastructures sportives et culturelles, l'enseignement (bâtiments scolaires), et dans une moindre mesure la voirie.

Le financement des investissements s'opère principalement par le recours à l'emprunt (66%) et les subsides en capital attribués principalement par la Région (30%).

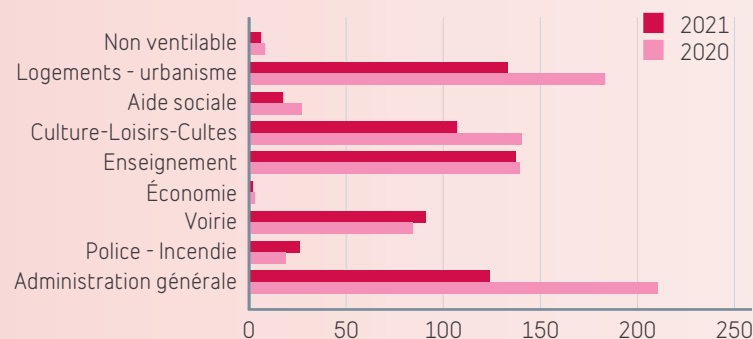
Ventilation des dépenses extraordinaires par groupe économique - Budgets 2021

	En mio EUR	En EUR/hab. de croissance (p./r. à 2020)	Taux de croissance (p./r. à 2020)
Investissements	608,0	499,1	-21,1%
Transferts (subsidés en capital)	25,1	20,6	-4,3%
Dettes (remboursements anticipés, participations)	5,6	4,6	-
TOTAL DÉPENSES EXTRAORDINAIRES	638,7	524,3	-19,9%

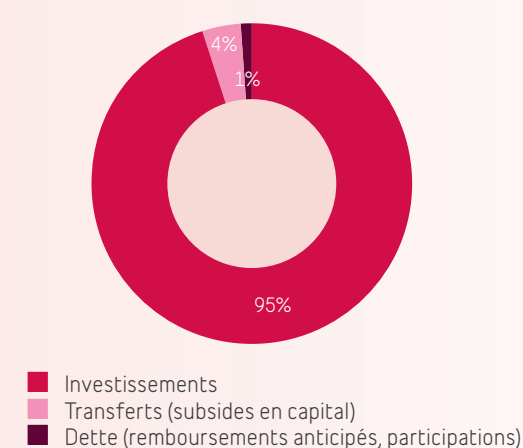
Évolution des dépenses d'investissements sur la base des budgets et des comptes (en mio EUR)



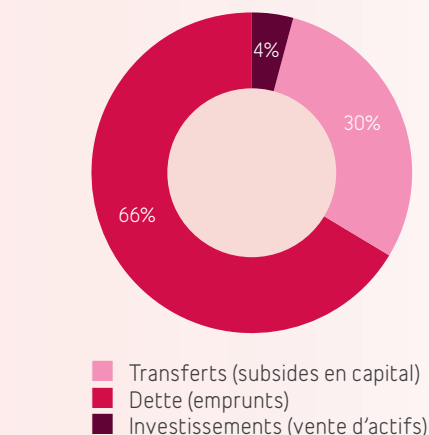
Évolution des dépenses extraordinaires selon les affectations - Budgets 2020-2021



Ventilation des dépenses extraordinaires par groupe économique - Budgets 2021



Ventilation des recettes extraordinaires par groupe économique - Budgets 2021





Les CPAS bruxellois

Dépenses d'exploitation

Les dépenses d'exploitation des CPAS bruxellois s'élèvent, selon les budgets 2021, à 1.310 millions EUR, soit 1.075 EUR par habitant. Elles augmentent de 5,8% par rapport à 2020, principalement sous l'impulsion des dépenses de redistribution (+7,2%). Les dépenses de personnel enregistrent également une progression soutenue de + 4,7%.

Il est clair que les CPAS ont été en première ligne pour amortir les conséquences socioéconomiques de la pandémie. Les périodes de confinement et d'arrêt presque complet de nombreux secteurs d'activité et la brusque perte de pouvoir d'achat qui en a résulté pour de nombreux ménages ont engendré une forte progression des demandes d'aide sociale au cours de ces derniers mois.

À titre indicatif, les CPAS bruxellois ont imputé 28,1 millions EUR de dépenses d'exploitation à la fonction «8790 - Covid-19», directement liées aux effets de la crise sanitaire.

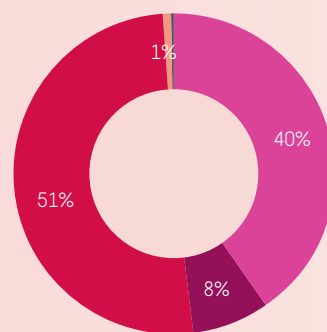
Les dépenses de redistribution (aide sociale) représentent plus de la moitié des dépenses d'exploitation totales contre 40% pour le personnel. Les charges financières (en baisse de 4,4%) ne représentent qu'un 1% des dépenses totales mais, à la différence des communes et zones de police, elles ne comprennent que la charge d'intérêts (et non le remboursement du capital).

Le niveau et la structure des dépenses d'exploitation varient sensiblement selon le contexte socioéconomique de la population et du territoire d'activité du CPAS (cf. graphique selon les clusters socioéconomiques).

Ventilation des dépenses d'exploitation par groupe économique - Budgets 2021 (en mio EUR et en EUR/hab.)

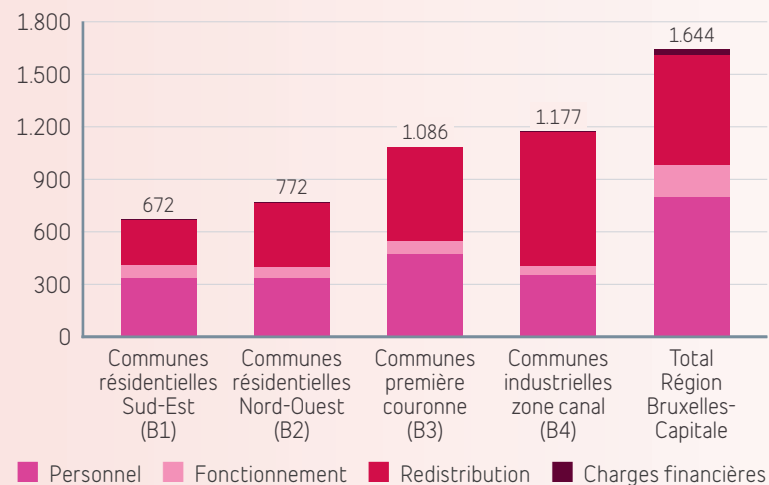
	En mio EUR	En EUR/hab.	Taux de croissance (p./r. à 2020)
Personnel	529,4	434,6	4,7%
Fonctionnement	100,4	82,4	3,1%
Redistribution	667,2	547,7	7,2%
Charges financières	10,3	8,4	-4,4%
Prélèvements	2,2	1,8	48,2%
TOTAL DÉPENSES D'EXPLOITATION	1.309,6	1.075,0	5,8%

Ventilation des dépenses d'exploitation par groupe économique - Budgets 2021



■ Personnel
■ Fonctionnement
■ Redistribution
■ Charges financières
■ Prélèvements

Structure des dépenses d'exploitation selon les catégories socioéconomiques des CPAS - Budgets 2021 (en EUR/hab.)



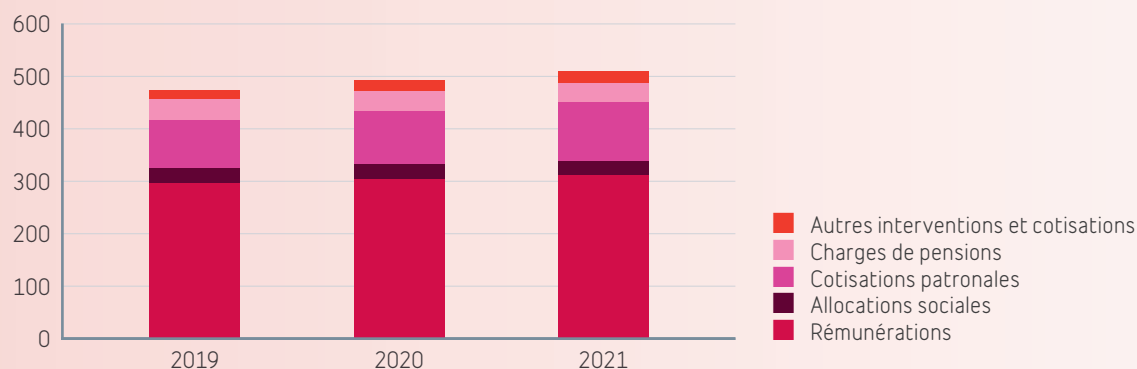


Dépenses de personnel

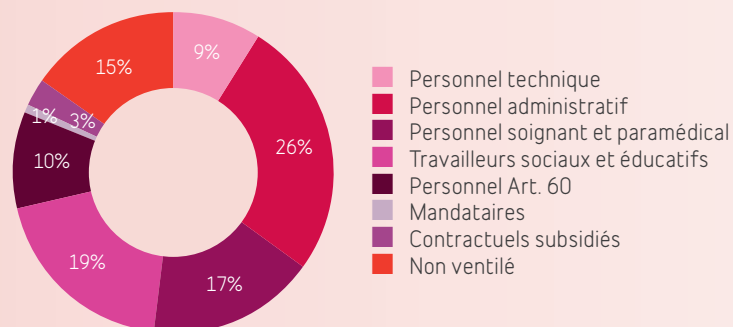
Selon les statistiques de l'administration régionale «Bruxelles Pouvoirs Locaux», l'effectif du personnel des CPAS bruxellois s'élève fin juin 2020 à 6.700 équivalents temps plein (ETP), en léger recul de 24 ETP, soit -0,4% par rapport à l'année précédente. À la suite d'un nouveau recul du nombre de statutaires, leur proportion dans l'effectif total du personnel tombe sous le seuil de 15%. En corollaire, les charges de pensions via la cotisation de responsabilisation seront amenées à progresser de manière très soutenue d'ici à 2025 (cf. encadré sur le financement des pensions du personnel statutaire page 10).

La forte progression des dossiers de demandes d'aides sociales gérés par les CPAS à la suite de la crise sanitaire (cf. *infra*) a généré des surcoûts de gestion administrative. Par rapport aux budgets initiaux 2020, on constate une progression de 7,8% des charges pour les travailleurs sociaux et de 5,0% pour le personnel administratif.

Évolution des dépenses de personnel par catégorie de charges – Budgets 2019-2021



Répartition des dépenses de personnel par type de travailleurs – Budgets 2021





Dépenses de redistribution

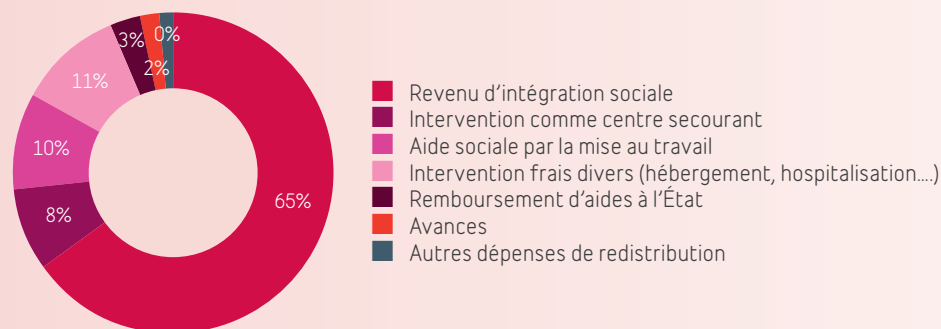
Les dépenses de redistribution (regroupant les différentes interventions en matière d'aide sociale) s'élèvent à 667 millions EUR, en progression de 7,2% par rapport à 2020, soit une nette accélération par rapport à l'année précédente (+2,8%). L'attribution du revenu d'intégration sociale (RIS) absorbe à elle seule 65% de l'ensemble de ces dépenses. Selon les budgets 2021, les CPAS tablent sur une nouvelle progression du RIS de 4,5%. En termes relatifs, ce sont cependant les avances (+34,2%) et les diverses interventions dans les frais (+26,2%, pour les frais d'hospitalisation et d'hébergement) qui enregistrent les progressions les plus importantes en 2021.

Selon les statistiques du SPP Intégration Sociale, le nombre de bénéficiaires du revenu d'intégration sociale s'élevait 43.382 unités⁽¹⁾ en Région bruxelloise (+5,7%), soit 35,6 bénéficiaires pour 1.000 habitants.

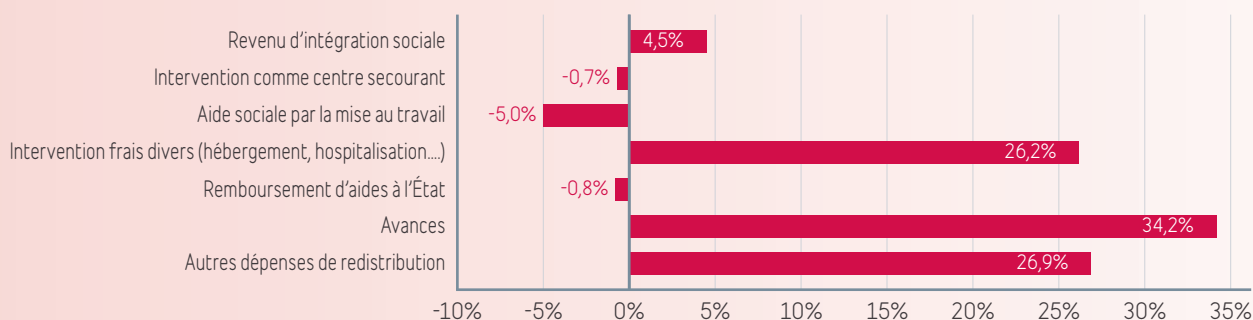
La progression des étudiants bénéficiaires du RIS a été particulièrement soutenue en 2020 (+9,5%).

(1) SPP Intégration Sociale, Moyenne annuelle 2020.

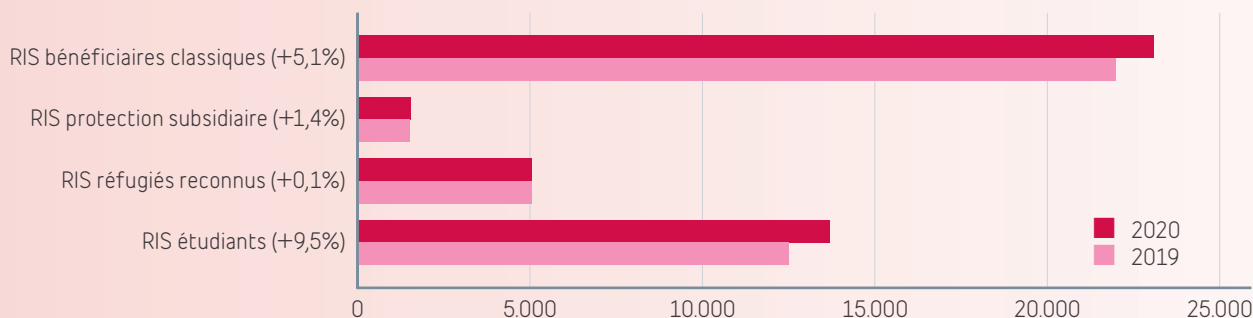
Répartition des dépenses de redistribution par type d'intervention - Budgets 2021



Évolution des principales composantes des dépenses de redistribution - Budgets 2020 et 2021



Évolution du nombre de bénéficiaires du revenu d'intégration sociale (RIS)





Recettes d'exploitation

Les recettes d'exploitation des CPAS proviennent principalement (81%) de subsides émanant d'autres pouvoirs publics (dotation communale, récupération de l'aide sociale auprès de l'État...). Le solde des recettes provient des recettes de prestations (interventions des pensionnaires des maisons de repos, des bénéficiaires de repas à domicile, produits de locations de biens immobiliers...).

À titre indicatif, les CPAS bruxellois ont imputé 8,6 millions EUR de recettes d'exploitation à la fonction «8790 - Covid-19» directement attribuées en contrepartie des effets de la crise sanitaire.

Aides fédérales et régionales en faveur des CPAS

Afin de faire face à l'afflux de demandes d'aide sociales, un **subside «Covid-19» à destination des publics cibles des centres publics d'action sociale** de 135 millions EUR (115 millions EUR pour les aides sociales et 20 millions EUR pour les dépenses relatives aux frais de personnel et aux frais de fonctionnement) a été dégagé par le Gouvernement fédéral (SPP Intégration Sociale) pour l'ensemble des CPAS du pays.

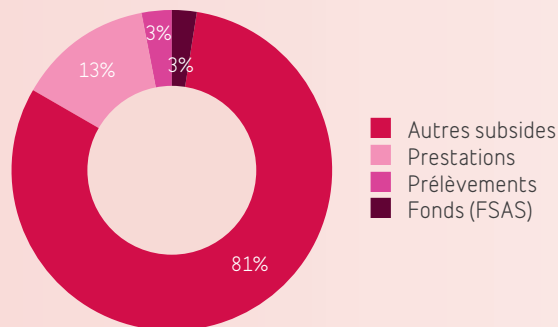
Il est réparti entre les CPAS afin que ceux-ci puissent répercuter ces aides de première nécessité sur la population la plus précarisée.

Par ailleurs, via la **création d'un fonds spécial «Covid-19»** de 29 millions EUR, les autorités régionales bruxelloises (Région et Commissions communautaires) ont décidé d'apporter un soutien à toutes les entreprises du non-marchand, et en particulier aux services et opérateurs des secteurs de l'Action sociale et de la Santé qui sont en première ligne dans cette crise.

Structures des recettes

	En mio EUR	En EUR/hab.	Taux de croissance (p./r. à 2020)
Fonds (FSAS)	35,8	29,4	9,6%
Autres subsides	1.078,0	884,9	3,8%
Prestations	181,2	148,7	-0,4%
Produits financiers	0,2	0,1	-21,3%
Prélèvements	39,2	32,2	320,6%
TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION	1.334,3	1.095,3	5,6%

Ventilation des recettes d'exploitation par groupe économique - Budgets 2021





Recettes de transfert

Près de la moitié des recettes de transfert des CPAS proviennent de la récupération de l'aide sociale (intervention de l'État, remboursement des bénéficiaires...). La dotation communale et les interventions de l'INAMI (dans le cadre du financement des maisons de repos) procurent respectivement 33% et 7% des recettes de transfert.

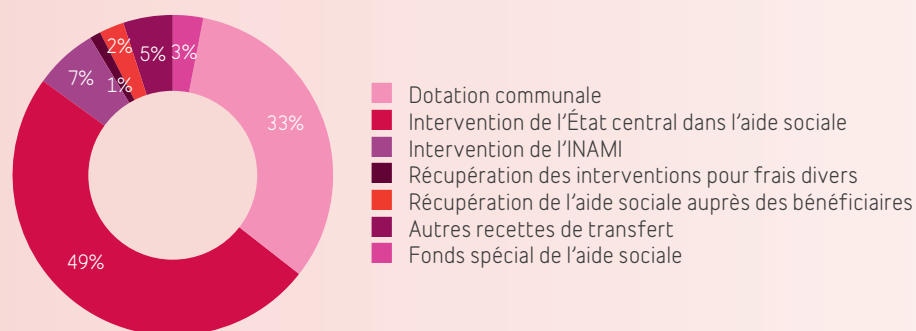
En cas d'insuffisance de ressources pour couvrir les dépenses relatives à leurs missions, la commune est tenue, en vertu de la loi organique des CPAS, de combler la différence par le biais d'une dotation. La dotation communale s'élève en moyenne à 297 EUR par habitant selon les budgets 2021, en croissance de 2,2% par rapport à 2020.

Comme déjà évoqué, elle présente toutefois d'importantes disparités selon les communes et leur CPAS (cf. *supra* chapitre sur les communes).

Évolution des recettes de transfert selon l'origine de l'intervention – Budgets 2021 (en EUR/hab.)

	En EUR/hab.	Taux de croissance (p./r. à 2020)
Fonds spécial de l'aide sociale	29,2	6,7%
Dotation communale	296,7	2,2%
Intervention de l'État central dans l'aide sociale	451,2	2,9%
Intervention de l'INAMI	59,4	-4,2%
Récupération des interventions pour frais divers	11,1	-8,6%
Récupération de l'aide sociale auprès des bénéficiaires	22,0	3,7%
Autres recettes de transfert	44,6	9,6%
TOTAL RECETTES DE TRANSFERT	914,2	2,4%

Répartition des recettes de transfert selon l'origine de l'intervention – Budgets 2021





Investissements

L'ensemble des dépenses de la section «investissements»⁽¹⁾ des CPAS bruxellois s'élèvent à 171 millions EUR selon les budgets 2021 et sont en recul de 7,1% par rapport à 2020.

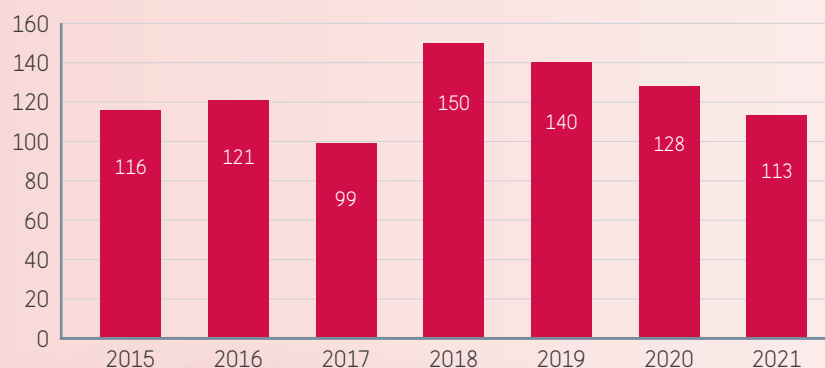
Les dépenses d'investissement stricto sensu s'établissent à près de 137 millions, soit 113 EUR par habitant. Les projets d'investissement des CPAS bruxellois sont en recul pour la troisième année consécutive et se situent à un niveau parmi les plus faibles de ces 7 dernières années.

En 2021, 48% des projets d'investissement concernent des bâtiments administratifs ou du patrimoine privé. Les investissements relatifs à la politique en faveur des personnes âgées (maisons de repos, résidences services...) représentent quant à eux près de 37% des projets d'investissement des CPAS.

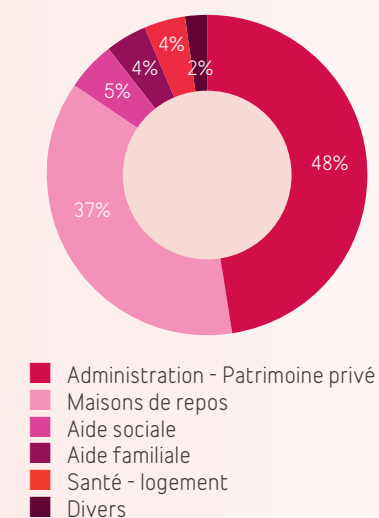
Ventilation des dépenses d'investissement par groupe économique – Budgets 2021

	En mio EUR	En EUR/hab.	Taux de croissance (p./r. à 2020)
Investissements	137,4	112,8	-10,4%
Transferts (subsidés en capital)	1,7	1,4	7,4%
Dette (remboursement du capital)	31,7	26,0	9,3%
TOTAL DÉPENSES EXTRAORDINAIRES	170,8	140,2	-7,1%

Évolution des dépenses d'investissement (stricto sensu) des CPAS bruxellois – Budgets 2015-2021 (en EUR/hab.)



Répartition des investissements par affectation – Budgets 2021



(1) Dépenses dites «extraordinaires» dans la comptabilité communale.

